

ALCOOLIQUES ANONYMES

# LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Remise du document à la première Assemblée Régionale

**LE 11 NOVEMBRE 1989**

(Modifications Janvier 2013, remis en assemblée régionale en mars 2013)

Ce document a été réalisé à partir du « manuel du service chez les AA » et

Les « douze concepts des services mondiaux » par Bill W.

Les rapports de conférences des services généraux.

Les comptes rendus des comités régionaux et des assemblées régionales.

Les textes d'amis A.A. (*en italique*)

Pour compléments sur les rapports de conférences :

Site interne de service AA France : [www.aafrance-service.fr](http://www.aafrance-service.fr)

## **TABLE DES MATIÈRES**

|           |  |
|-----------|--|
| Page 1 :  | <b>Page de garde</b>   |
| Page 2 :  | <b>Table des matières</b>  |
| Page 3 :  | <b>Historique de la région des Pays de la Loire</b>                          |
| Page 4 :  | <b>Découpage géographique (Régions - Territoires)</b>                        |
| Page 5 :  | <b>Nombre de groupes par département en 1989</b>                             |
| Page 6 :  | <b>Groupes lors de l'ouverture de la région</b>                              |
| Page 7 :  | <b>Pourquoi la région</b>  |
| Page 8 :  | <b>La structure</b>  |
| Page 10 : | <b>Les moyens</b>  |
| Page 11 : | <b>Le rôle du RSG (Pays de la Loire)</b>                                     |
| Page 12 : | <b>Le rôle du RSG (IDF)</b>  |
| Page 13 : | <b>Les services</b>  |
| Page 14 : | <b>Les délégués à la conférence</b>  |
| Page 16 : | <b>Rôle du comité régional</b>   |
| Page 18 : | <b>Le président</b>  |
| Page 23 : | <b>Le secrétaire</b>   |
| Page 25 : | <b>Le trésorier</b>  |
| Page 30 : | <b>Les correspondants</b>  |
| Page 34 : | <b>Les commissions</b>   |
| Page 36 : | <b>Bureau permanences, 0 820 ECOUTE &amp; internet</b>                       |
| Page 38 : | <b>Groupes composants la Région en 2014</b>                                  |
| Page 39 : | <b>Conférence et Pays de la Loire (1971 – 1988)</b>                          |
| Page 41 : | <b>Les délégués des Pays de la Loire à la conférence de 1984 à nos jours</b> |

## HISTORIQUE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Tout commence à la convention de 1987 à la Pervençère (44).

L'idée d'une unité régionale voit le jour. Nous pensons que notre démarche nécessite la mise en place de districts. District Ouest pour Nantes et district Est pour Angers. Chaque entité élit un RDR en vue d'une première réunion. (Le district du Maine et Loire sera dissous après l'ouverture de la région, début 1990)

Cette première réunion a lieu au premier semestre 1988, au groupe d'Ancenis. Des divergences apparaissent, des personnalités s'opposent, deux villes s'opposent et à la fin de la réunion nous sommes dans l'obligation de constater que nous ne sommes pas prêts pour ce rapprochement, pour cette unité qui est pourtant ancrée dans le cœur de certains.

Mais nous avons essayé, il nous fallait seulement avoir une autre démarche, expliquer aux groupes et aux amis cette nécessité qui permettrait une transmission du message dans l'unité régionale plutôt que chacun dans sa ville.

Il nous fallait reprendre notre littérature, voir l'expérience de Bill et Bob, des premiers amis AA, pour comprendre qu'il nous fallait laisser le temps au temps. Le temps, pour expliquer, pour comprendre que nous ne pouvions ne pas passer outre les personnalités et que nous devons aller vers des compromis.

Nous avons cette bonne volonté, nous devons tout faire pour que le plus grand nombre d'amis accepte cette unité régionale. Après ce premier échec, nous avons pensé qu'il nous fallait penser région et non rapprochement en district.

Cette nouvelle idée prend jour en septembre à la convention de 1988 à la Pommeraye/Loire. Philippe Waghmaker, président de AA France (administrateur classe A) vient modérer la réunion d'info publique, lors de cette 3<sup>ème</sup> convention, ainsi que Annie CB. Des échanges vont nous conforter dans nos démarches. Nous allons voir autour de chez nous ce qui se fait, en région de Bretagne et région d'Aquitaine. Annie CB, responsable du BSG accepte de parrainer la région.

Les trois amis du début de cette aventure, mettent en place les démarches d'explications lors de cette convention et cette fois l'idée semble être admise par un grand nombre d'amis. La première assemblée régionale voit le jour le 11 novembre 1989. Ces trois amis seront respectivement Jean Yves M. président, d'Angers, Paulette N. secrétaire de la Roche-sur-Yon et Roland D. trésorier de Nantes, élus lors de la constitution du premier comité régional le 11 novembre 1989.

Lors de cette création il nous est apparu que quatre parmi nos concepts étaient importants d'être respectés au mieux de notre perception : les concepts 3, 4, 5, 9

**3<sup>ème</sup> concept :** *Afin de créer et de maintenir par la tradition des rapports clairement définis entre les groupes, la conférence, le conseil des services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, les comités et les directeurs et ainsi assurer l'efficacité de leur leadership, il est suggéré de doter chacun de ces éléments de service mondial d'un : « **Droit de décision** » traditionnel .*

**4<sup>ème</sup> concept :** *Nous devrions, à travers toute la structure de notre conférence et à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un « **Droit de participation** » traditionnel qui ferait en sorte que chacun des groupes ou catégories, parmi nos serviteurs mondiaux, se verrait accorder une représentation par vote qui corresponde raisonnablement à la responsabilité assumée.*

**5<sup>ème</sup> concept :** *Dans toute notre structure de service mondial, un « **Droit d'appel** » traditionnel devrait prévaloir, nous assurant ainsi que l'opinion minoritaire sera entendue et que les pétitions pour remédier à des griefs personnels seront soigneusement prises en considération.*

**9<sup>ème</sup> concept :** *De bons chefs, de même que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables, à tous les niveaux de service, pour notre fonctionnement et notre sécurité future. Il est indispensable que l'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, soit maintenant assumée par les administrateurs de conseil des services généraux des Alcooliques Anonymes.*

# LA FRANCE A.A.



## REGION DES PAYS DE LOIRE

- La LOIRE-ATLANTIQUE
- Le MAINE & LOIRE
- La MAYENNE
- La SARTHE
- La VENDEE

## TERRITOIRE N.O.

- BASSE NORMANDIE
- BRETAGNE
- HAUTE NORMANDIE
- NORD PAS-DE-CALAIS
- PAYS DE LOIRE
- PICARDIE

**Conférence 1986** : Le comité structures est remis en service pour réfléchir aux territoires et donc à des administrateurs territoriaux.

**Conférence 1988** : Deux administrateurs territoriaux sont élus : Nord Est et Paris IDF.

(Lire : Région des **Pays de la Loire** et non région des Pays de Loire)

# Les Pays de Loire



| Départements     | 1989               | 2014                   |
|------------------|--------------------|------------------------|
| Loire Atlantique | 5                  | 15                     |
| Maine et Loire   | 6 (+ 1 gr. Prison) | 13 (dont 1 gr. Prison) |
| Mayenne          | 0                  | 1                      |
| Sarthe           | 1                  | 3                      |
| Vendée           | 1                  | 8                      |
| TOTAL            | 13                 | 40                     |

(Lire : Région des **Pays de la Loire** et non région des Pays de Loire)

**GROUPES LORS DE L'OUVERTURE DE LA  
RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE  
LE 11 NOVEMBRE 1989**

**Loire Atlantique** : Ouverture du premier groupe en 1975

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Nantes 1 - Désiré Colombe | 1975 |
| Nantes 2 - Port Boyer     | 1983 |
| Ancenis                   | 1987 |
| Rezé                      | 1987 |
| Pornichet                 | 1988 |

Ouverture physique de la permanence 44 en 1987

**Maine et Loire** : Ouverture du premier groupe en 1975

|                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| Angers 1 - Monprofit     | 1975                               |
| Angers 2 - Parmentier    | 1984                               |
| Angers 3 - Blaise Pascal | <i>(avant le 11 novembre 1989)</i> |
| Angers 4 - Bachelot      | <i>(avant le 11 novembre 1989)</i> |
| Angers 5 – Prison        | <i>(avant le 11 novembre 1989)</i> |
| Cholet « Pasteur »       | 1987                               |
| Segré                    | 1989                               |

Le district Maine et Loire est dissous début 1990

**Mayenne** : pas de groupe

**Sarthe** : Ouverture du premier groupe en 1988

|            |      |
|------------|------|
| La Flambée | 1988 |
|------------|------|

**Vendée** : Ouverture du premier groupe 1987

|                    |      |
|--------------------|------|
| La Roche- sur- Yon | 1987 |
|--------------------|------|

# *POURQUOI LA REGION ?*

"TRANSMETTRE LE MESSAGE" CONSTITUE  
LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA  
FRATERNITE A.A.

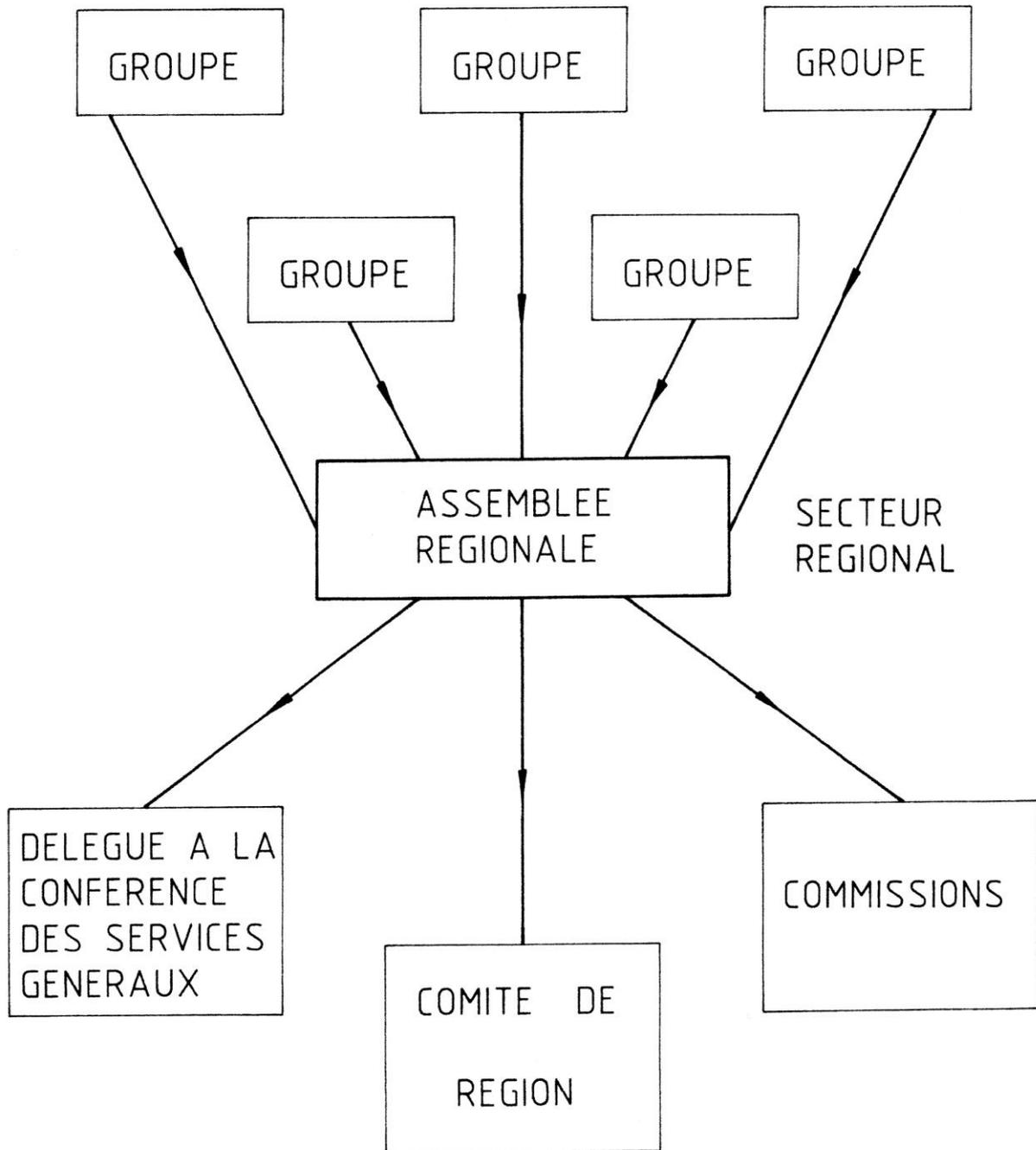
LA REGION EST LA COURROIE DE TRANSMISSION  
ENTRE LES GROUPES ET LES SERVICES  
GENERAUX.

POUR CELA IL FAUT:

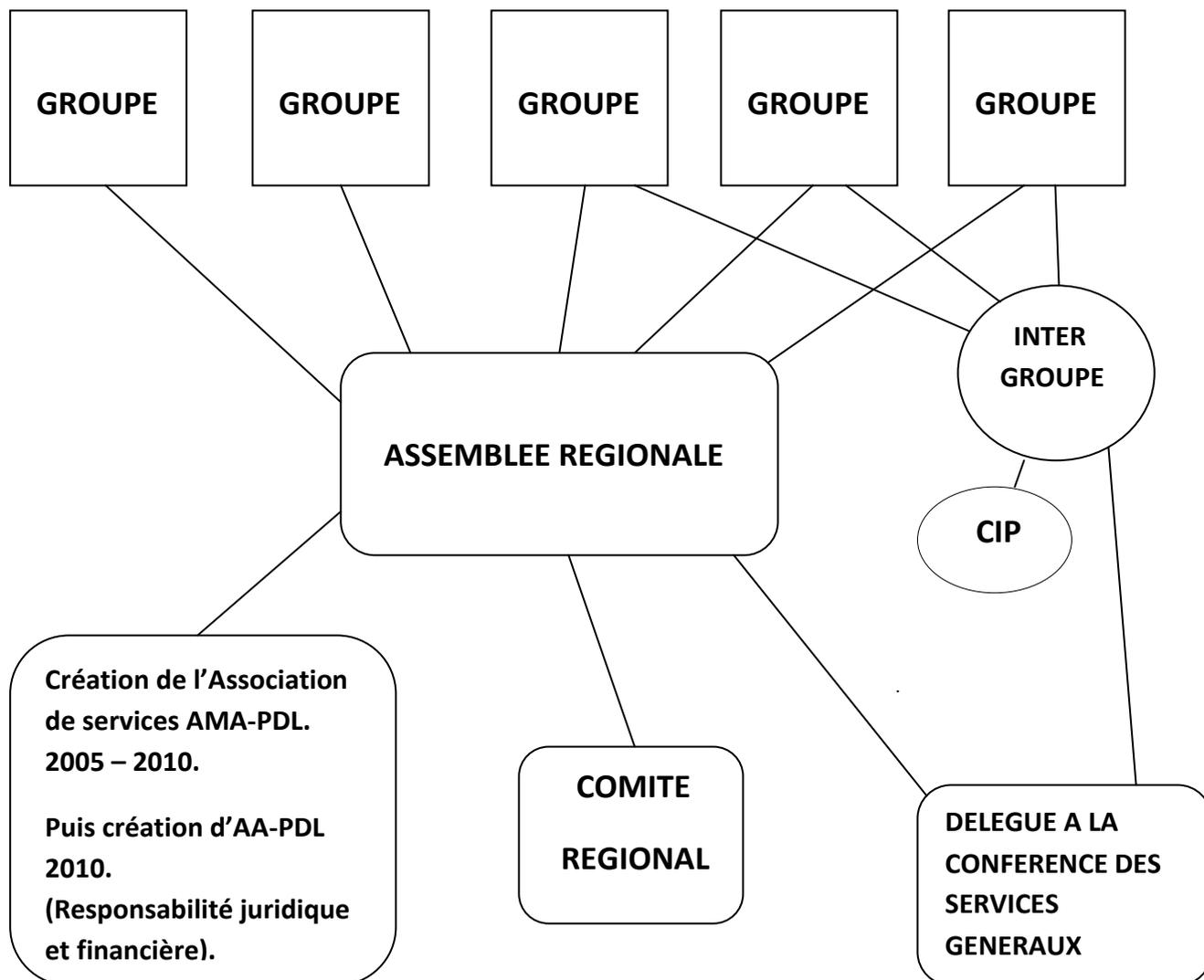
- UNE STRUCTURE
- DES MOYENS
- DES SERVICES

1ère Tradition: " Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; notre relèvement dépend de l'unité du mouvement des A.A."

# LA STRUCTURE



# LA STRUCTURE



La conférence de 2002 propose aux régions et aux groupes de réfléchir à la création d'associations locales.

**Souhait n°1 : Afin d'aboutir à une adéquation entre nos traditions, en particulier la 4<sup>ème</sup> et la législation en vigueur, les groupes sont invités à formuler des propositions au CA via leurs délégués, districts, régions, pour évoluer vers leur autonomie. Ces propositions seront étudiées à la conférence 2003.**

Conférence 2004 : Atelier 3 – Unité et autonomie, rapport de conférence, page 63.

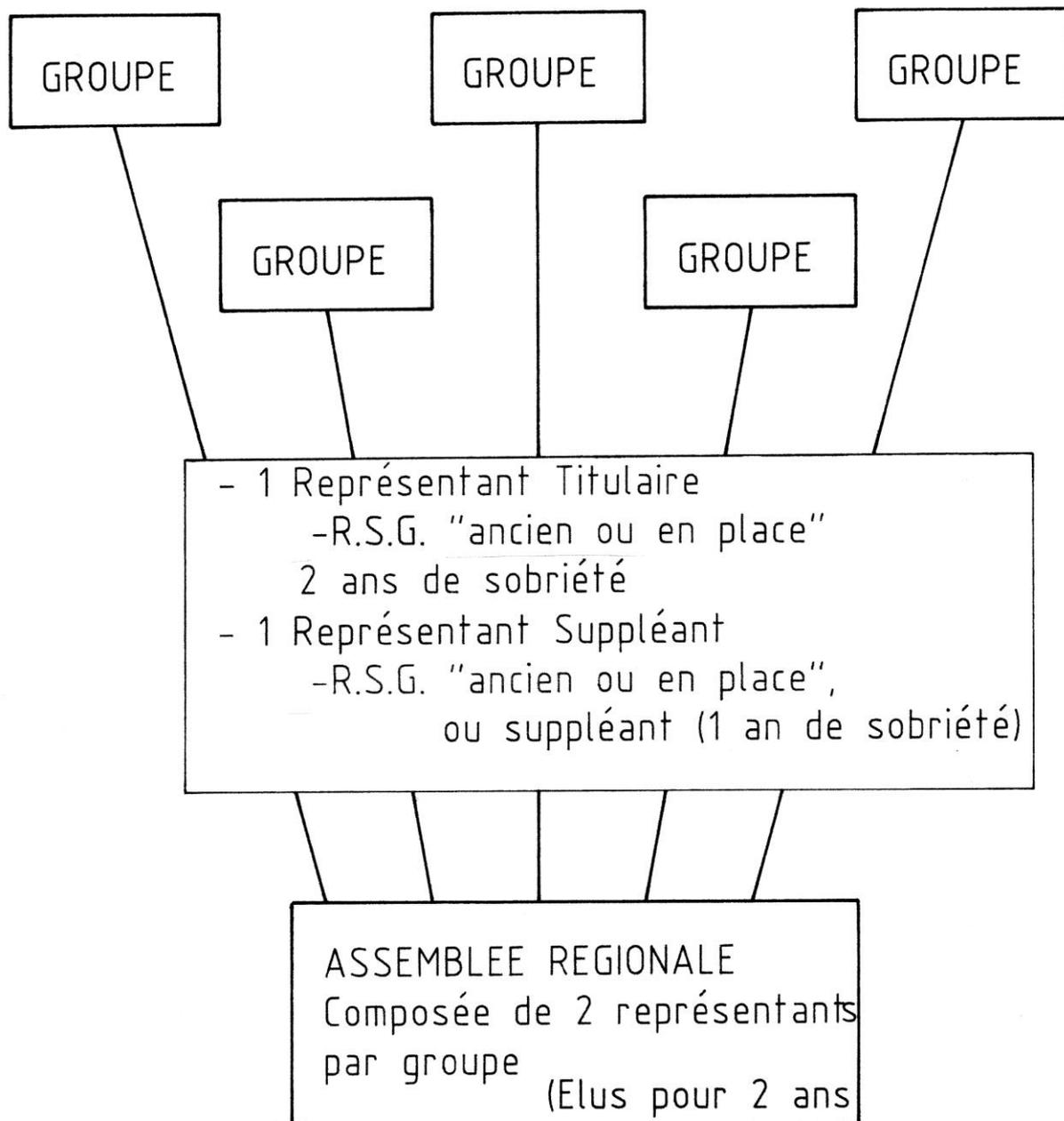
*Françoise G, Pays de la Loire, nous fait part de l'orientation qu'est prête à prendre sa région en rappelant la distinction entre l'aspect spirituel qui relève de la fraternité et l'aspect juridique qui incombe à l'association. Celle-ci étant essentiellement un prestataire de services dont le but est de faciliter les actions menées par la fraternité.*

Conférence 2008 :

**Conférence 2008 : Recommandation, commission SPG (structures et politique générale) à l'unanimité fait la proposition concernant la modification du cadre juridique de fonctionnement des Alcooliques Anonymes France. Cette recommandation est adoptée par 66 oui, 4 non, 3 abstentions. (Voir ce document, page 45)**

(Pour les associations de services, voir document : Association de Services de la région des Pays de la Loire).

# LES MOYENS



Comité régional : Le RSG doit avoir effectué son mandat de deux ans, dans le même groupe.

## Compte-rendu de l'ATELIER du 4 février 1995.

Cet atelier est modéré par Paulette N., déléguée et Christine M. déléguée suppléante.

### Critères de choix d'un RSG.

Avoir déjà appartenu à un comité de groupe ou servi à l'intergroupe.

Avoir au minimum deux ans de sobriété continu en A.A.

Avoir le sens de l'écoute et de la responsabilité.

Avoir une bonne connaissance des étapes, traditions et écrits relatifs aux services (brochures, manuel du service).

Avoir assez de disponibilité.

### Rôle du RSG.

Il est le lien entre son groupe et A.A. dans son ensemble par le biais de sa région et de ses délégués à la conférence.

Il est représentant du groupe et doit donc informer sa région des désirs ou des difficultés de son groupe.

Sa présence aux assemblées régionales est donc indispensable.

Il fait le compte-rendu des assemblées régionales et comités régionaux à son groupe afin de tenir informé chaque membre de ce qu'il se passe dans sa région.

Il fait un résumé du B.S.G. qu'il lit en réunion afin d'inciter les membres à le lire et savoir ce qu'il se passe au sein de A.A. France.

Il est le garant de l'unité, se doit donc d'appliquer la première tradition ainsi que la quatrième tradition.

Il est meneur de son groupe, non dirigeant, et met en avant les deuxième et douzième traditions.

Il est également le garant de la septième tradition et doit donc s'assurer que le trésorier du groupe procède bien aux versements à la région (les contributions, les dollars de sobriété, les chapeaux de la reconnaissance, la participation à la conférence) et qu'il paie bien le loyer de la salle.

Selon la deuxième tradition, le RSG ne décide pas seul pour le groupe. Il doit réunir le comité de groupe avec lequel il est en étroite relation puisqu'émanation dudit groupe.

Il doit s'assurer que chaque service dans le groupe est bien tenu (littérature, représentation à l'intergroupe, etc.) et que le responsable de groupe est efficace. Celui-ci a un rôle matériel (ouverture du local, café, etc.) et est en relation avec le RSG.

Lors des élections, ou un peu avant, il doit s'assurer que les postulants aux services sont aptes à les remplir (assiduité, abstinence et responsabilité).

Il motive son suppléant avec qui il a une relation privilégiée (travaux en duo), en l'entraînant aux assemblées régionales de façon à le préparer à devenir RSG en titre.

### Ce que le RSG ne fait pas.

Il n'est pas modérateur en titre du groupe.

Il ne cumule pas les services (il ne devrait pas être RSG et trésorier), en respect de la démocratie qui anime AA dans son ensemble et donc le groupe composant AA, sauf si défaillance de l'un des serviteurs en attendant de procéder à de nouvelles et rapides élections. Il n'est pas forcément modérateur lors d'une convention mais il doit être, devant cette manifestation, un serviteur actif.

## LE RÔLE DU RSG (IDF)

*Le Représentant aux Services Généraux est élu par le groupe tout entier pour deux ans et de façon spécifique.*

*Il doit être présent et attentif au mode de fonctionnement du groupe dans ses différents aspects. « Accueil, vie du groupe, respect de l'anonymat, trésorerie et envoi des contributions, etc. »*

*Il est garant de la bonne marche du groupe, en cas de problème, le RSG s'en ouvre au président de groupe et peut solliciter une quatrième étape pour faire le point. Il peut aussi après avoir indiqué son souci lors d'une réunion de comité partager sur ce thème au sein du groupe. Le RSG doit informer les amis, partager son expérience et clarifier les choses, il est porteur de la conscience du groupe et de ce fait, le choix de l'ami appelé à remplir ce service doit être judicieux. La conscience du groupe, voir la survie du groupe peut en dépendre.*

*Le RSG se doit donc de toujours garder un esprit ouvert et apprendre à progresser dans le programme.*

*La difficulté du rôle du RSG consiste en cette capacité d'écoute des amis et de se faire entendre sans qu'il n'y ait de mesures ou de sanctions à exprimer. Il s'agit d'avoir, en s'appuyant sur le programme, le charisme qui amène l'individu et le groupe à revoir leur manière de faire car ils auront mieux perçu le sens du programme à l'écoute de leur RSG, il faut être constructif et non destructeur par l'approfondissement de notre démarche.*

*Le RSG doit s'investir non seulement dans la connaissance des étapes mais aussi dans celle des traditions et dans le manuel du service afin d'assurer pleinement l'esprit AA au sein du groupe, si des soucis apparaissent au sein du groupe sans l'intervention du RSG ou s'il n'arrive pas à trouver les voies de solution, il y a un risque pour le groupe tout entier, un appui éventuel du district peut faciliter le règlement de la difficulté rencontrée.*

*Le RSG (conscience du groupe) doit mettre en retrait ses idées personnelles afin d'être vraiment la conscience du groupe au sein des réunions de district ou réunion de région et lors des assemblées générales. Il doit percevoir que son rôle est de mettre en valeur et en relief le fait que son groupe fait partie d'un tout qu'est le mouvement AA tout entier. Le groupe par sa voix, participe aux décisions prises par le mouvement et par sa voix reçoit l'information sur les évolutions du mouvement et les décisions à prendre.*

*La réflexion et les décisions appartiennent en premier et en définitive aux groupes.*

*En début de réunion, et nous l'oublions souvent, il convient que le RSG ainsi que son RI doivent donner les informations de service, le RSG sur les évolutions de AA dont il a pu avoir connaissance au sein des réunions de district ou réunion de région et lors des assemblées générales, le RI sur la transmission du message effectué par son groupe ainsi que les services de l'intergroupe.*

*Il ne faut pas oublier le parrainage de service qui facilite l'attrait, il est fondamental d'effectuer ses services dans l'enthousiasme et d'affirmer franchement que le service fait partie intégrante du rétablissement, il ne faut surtout pas effrayer les nouveaux serviteurs par la lourdeur de ces services. Ce n'est pas comme ça que l'on peut donner de l'attrait au service pour renouveler les serviteurs, mais au contraire en manifester les richesses et l'utilisation personnelle du service comme moyen majeur de rétablissement. Le service peut rendre service aux nouveaux amis.*

*N'oublions pas que le groupe est l'unité première et il lui revient d'épauler son RSG notamment au sein des diverses réunions de comité de services qui sont source de spiritualité.*

*A cet égard, il convient de rappeler aussi l'importance du parrainage spirituel du programme.*

*(Pour plus d'infos sur les rôles du RSG : Lire la troisième tradition, le RSG, le groupe AA et les pages du chapitre 2 du manuel du service).*

Le RSG (site internet région IDF)

# LES SERVICES

TRANSMETTRE LE MESSAGE, TEL EST LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE LA FRATERNITE A.A. LE SERVICE A.A. COMPREND TOUT CE QUI PEUT NOUS AIDER A SECOURIR UN ALCOOLIQUE QUI SOUFFRE ENCORE, DEPUIS LES MOYENS SUGGERES PAR LA 12° ETAPE JUSQU' AUX ACTIVITES INTERNATIONALES EN PASSANT PAR LES INTERGROUPE, LES SECTEURS REGIONAUX ET SERVICES GENERAUX.

DES SERVITEURS RESPONSABLES, ELUS PAR L'ENSEMBLE DES GROUPE POUR UNE DUREE DETERMINEE, DANS L'ESPRIT DE LA 2° TRADITION: CES SERVITEURS INVESTIS DE NOTRE CONFIANCE NE NOUS GOUVERNENT PAS ET LEUR MANDAT NE LEUR CONFERE NI AUTORITE NI PREROGATIVE PARTICULIERE.

---

LES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE REGIONALE (SECTEUR REGIONAL), SONT ELUS POUR UN MANDAT DE 2 ANS.

LE DELEGUE A LA CONFERENCE DES SERVICES GENERAUX, EST ELU POUR UN MANDAT DE 2 ANS

**Conférence 1994 - Recommandation : Le mandat de délégué passe de DEUX ans à TROIS ans, à partir de la conférence 1995.**

**Conférence 1994 – Recommandation : Le nombre de délégués est au prorata du nombre de groupes dans une région.**

**Le CSR fait la proposition que les membres du comité régional passent de 2 ans à 3 ans, le 20 juin 2009. L'ASR valide cette proposition le 12 septembre 2009.**

# Les DELEGUES

ELUS PAR L'ASSEMBLEE REGIONALE.

ILS REPRESENTENT LES GROUPES

A LA CONFERENCE ANNUELLE.

*En sa qualité de membre votant, le délégué apporte dans les débats de la conférence les expériences et les points de vue de sa région. Pourtant, il ne représente pas sa région au sens politique du terme. Après avoir entendu tous les points de vue et pris toutes les informations nécessaires pendant les discussions à la conférence, il vote au meilleur intérêt de l'ensemble du mouvement des A.A.*

*Le manuel du service, édition 2008 – 2009, page S48*

*Assumer toute autre responsabilité si le président et l'adjoint au président de la région sont dans l'incapacité d'agir. Ou encore, si le comité régional n'est pas efficace, le délégué peut veiller personnellement à corriger la situation.*

*Le manuel du service, édition 2008 – 2009, page S49*

Première élection des délégués à la conférence en décembre 1989 :

Titulaires :    **JACQUES B.** (Angers)                      **PIERRE C.** (Pornichet)

Suppléants :   **Dominique B.** (Angers)                **Janine C.** (Ancenis)

**Conférence 1994 - Recommandation : Le mandat de délégué passe de DEUX ans à TROIS ans à partir de la conférence 1995.**

**Conférence 1994 : Les régions peuvent élire également des délégués suppléants, mais un seul d'entre eux peut assister à la conférence, pour une année et sans droit de vote.**

**Conférence 1994 – Recommandation : Le nombre de délégués est au prorata du nombre de groupes dans une région.**

Le nombre de délégués à la conférence est prorata du nombre de groupes par région :

Moins de 20 groupes :                      2 délégués

De 20 à 29 groupes :                      3 délégués

De 30 groupes et plus :                    4 délégués

# Le DELEGUE A LA CONFERENCE

ASSEMBLEE REGIONALE

DELEGUE A LA CONFERENCE DES SERVICES GENERAUX.

- Elu par l'assemblée régionale à bulletin secret.
- Avoir été R.S.G.
- 5 ans de sobriété.
- Mandat:
  - 1 an suppléant
  - 2 ans titulaire

APRES LA CONFERENCE, LE DELEGUE INFORME ET PARTAGE, POUR LE BIEN-ETRE ET L'UNITE A.A.

## 5° CONCEPT:

*Un droit d'appel, au sens traditionnel de l'expression, devrait exister dans toute la structure de nos services mondiaux; nous aurions ainsi l'assurance que l'opinion de la minorité sera entendue et que les recours pour obtenir réparation d'un préjudice personnel seront soigneusement pris en considération.*

**Conférence 2012** : La commission SPG propose à la conférence la recommandation suivante :

**Recommandation n°1** : La conférence des services généraux recommande une modification du complément au manuel du service, à savoir, une nouvelle répartition du nombre de délégués par région comme suit :

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Moins de 15 groupes : | 1 délégué  |
| De 15 à 29 groupes :  | 2 délégués |
| De 30 à 39 groupes :  | 3 délégués |
| 40 groupes et plus :  | 4 délégués |

**Nota** : Chaque délégué ayant commencé son mandat, ira jusqu'à son terme et quelque soit le nombre de délégués, chaque région envoie un délégué suppléant chaque année.

La recommandation n°1 est adoptée par : 55 oui, 10 non, 5 abstentions.

# Rôles du COMITE REGIONAL

FINANCIER: RECOLTER L'ARGENT VERSE PAR LES  
GROUPES COMPRENANT:

- LES CONTRIBUTIONS AUX SERVICES GENERAUX.
- LES DOLLARS DE SOBRIETE.
- LE CHAPEAU DE LA RECONNAISSANCE.
- LA CONTRIBUTION A LA CONFERENCE.
- APRES DEDUCTION DES FRAIS DE GESTION L'EXCEDENT EST EMPLOYE A L'ACHAT DE LITTERATURE POUR LE C.I.P.

ANIMATION:

1°- ORGANISER:

- LES ASSEMBLEES REGIONALES.
- LES ELECTIONS DES DELEGUES.
- LE RENOUVELLEMENT DU COMITE.

2°- VEILLER A CE QUE LES NOUVEAUX R.S.G. SOIENT BIEN ACCUEILLIS ET INFORMES.

3°- ENTRETENIR DE BONS RAPPORTS AVEC L'INTERGROUPE ET LE C.I.P.

4°- INVITER LES REPRESENTANTS DES DIVERS BUREAUX OU MEMBRES DU C.A. POUR DES EXPOSES SPECIFIQUES.

5°- LES CONVENTIONS

**Comité régional : Le RSG doit avoir effectué son mandat de deux ans, dans le même groupe.**

**Le CSR fait la proposition que les membres du comité régional passent de 2 ans à 3 ans, le 20 juin 2009.  
L'ASR valide cette proposition le 12 septembre 2009.**

## PREMIER COMITÉ DE RÉGION: 11 NOVEMBRE 1989

### Titulaires :

**Président** : JEAN YVES M. (Angers)

**Secrétaire** : PAULETTE N. (La R/Y)

**Trésorier** : ROLAND D. (Nantes)

**Délégué** : JACQUES B (Angers)

**Délégué** : PIERRE C (Pornichet)

**Coordinateur** : Michel R (Angers)

### Suppléants :

FREDERIC A. (Nantes)

JEAN MICHEL C. (Angers)

FABRICE R. (Angers)

**DOMINIQUE B** (Angers)

**JANINE C** (Ancenis)

Claire M. (Angers)

|                                  |   |                      |                         |
|----------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| <b>Commission finances</b>       | : | Roland D. (Nantes)   | Fabrice R. (Angers)     |
| <b>Info liaison (B.I.L.)</b>     | : | Paulette N. (La R/Y) | Jean Michel C. (Angers) |
| <b>Commission Santé</b>          | : | Ernest B. (Angers)   | Janine C. (Ancenis)     |
| <b>Commission Justice</b>        | : | Maurice G. (Ancenis) | Jacques G. (Angers)     |
| <b>Commission Médias</b>         | : | Frédéric A. (Nantes) | Jean C. (Nantes)        |
| <b>Com. Littérature, Partage</b> | : | Pierre (Angers)      | Michel (Angers)         |

# Le PRESIDENT

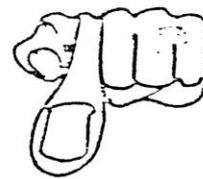
N'EST PAS

EST

NON



OUI



**« Le Président est responsable de la bonne marche des assemblées régionales. Il consulte le comité avant d'établir la date et l'heure d'une assemblée et s'assure que tous les groupes sont avisés, il consulte les dirigeants et les membres du comité pour déterminer l'ordre du jour, il préside les réunions de l'assemblée. Le président, plus que tout autre dirigeant, informe le délégué des faits et gestes de la région et s'assure que les membres du comité sont au courant de ce qui se passe aux services mondiaux ».**

# *Le PRESIDENT*

## QUALIFICATIONS:

- UNE BONNE CONNAISSANCE DE NOS 3 HERITAGES.
- UNE EXPERIENCE DE SERVITEUR DANS UN GROUPE, SI POSSIBLE UNE EXPERIENCE DE R.S.G. OU M.C.D.
- UN BON SENS DE L'ORGANISATION, ET DE LA DIPLOMATIE.
- UNE AUTORITE NATURELLE.

## FONCTIONS:

- SE TENIR AU COURANT DES EVENEMENTS SURVENUS DANS SA REGION.
- PRESIDER LES REUNIONS DU COMITE REGIONAL ET LES ASSEMBLEES.
- MAINTENIR L'UNITE AU SEIN DE SA REGION ET ... AIDER A SON DEVELOPPEMENT.

## 9ème CONCEPT:

*Pour assurer notre fonctionnement et notre sécurité futurs, il est indispensable, à tous les niveaux, de sélectionner pour nos services, par des méthodes honnêtes et efficaces, des chefs de file compétents. La direction générale des Services Mondiaux, initialement exercée par les fondateurs des Alcooliques Anonymes, doit nécessairement échoir aux administrateurs des Conseils des Services Généraux des Alcooliques Anonymes.*

**« Le président devrait avoir une solide expérience de sobriété (au moins de trois à cinq ans), et une expérience au niveau du groupe, du bureau central, des institutions et/ou des affaires régionales. Un président de région doit bien comprendre et apprécier les étapes, les traditions et les concepts, en même temps qu'avoir une solide expérience acquise en ayant appliqué ces principes directeurs avec succès dans le cas de problèmes locaux. Des talents pour communiquer, du leadership et une écoute des désirs de la région sont aussi des atouts importants ».**

## LE LEADERSHIP CHEZ LES AA: UN BESOIN TELLEMENT VITAL

(Tiré d'un article de Bill W. dans le Grapevine, avril 1959). Voir neuvième concept, page 38 dans « les douze concepts des services mondiaux.

Quelque part dans nos publications, il y a une phrase qui dit : « Nos chefs ne sont pas mandatés pour mener, mais pour donner l'exemple ». Et nous leur disons effectivement : « Vous agissez en notre nom mais vous n'êtes pas nos patrons ».

Un leader chez les AA, c'est donc un homme ou une femme qui peut personnellement mettre en pratique des principes, des orientations et des plans d'action, avec suffisamment de dévouement et d'efficacité pour que nous ayons tous le désir de l'appuyer et de l'aider dans son travail. Si un leader abuse indûment de son autorité, nous nous rebellons ; mais quand il prend des ordres avec trop de soumission sans exercer son jugement, alors il n'est pas vraiment un chef...

D'un bon leadership naissent des projets, des orientations et des idées pour améliorer le mouvement et ses services. Mais dans les situations nouvelles et importantes, un bon leader prendra conseil auprès de plusieurs sources avant de prendre une décision et agir. Il se rappellera aussi qu'un bon projet ou une idée peut venir de n'importe qui, n'importe où. Conséquemment, il mettra souvent de côté ses projets préférés pour de meilleurs et il en donnera le crédit à qui de droit.

Un bon leader ne passe jamais ses responsabilités à quelqu'un d'autre. Une fois assuré qu'il a ou qu'il peut obtenir l'appui général suffisant, il prend ses propres décisions et les met à exécution sans délai, pourvu évidemment que son action ne déborde pas le cadre défini de son autorité et de sa responsabilité.

Une autre qualité d'un bon leader, c'est la capacité de faire des compromis, de les accepter de bon cœur s'ils sont de nature à faire progresser une situation vers la bonne direction. Pour les ivrognes que nous sommes, partisans du « tout ou rien », il est difficile de faire des compromis. De temps à autre, il est vraiment nécessaire de ne pas déborder de ses convictions tant que la question n'a pas été tranchée. Ce sont là des situations où il faut choisir le moment favorable et user de discernement quant aux mesures à prendre...

Un leader doit souvent faire face à des critiques sévères, parfois pendant de longues périodes. C'est un test décisif. Il y a toujours la critique constructive, de la part de nos amis, bien sûr. Nous devrions toujours les écouter attentivement et accepter qu'ils nous fassent changer d'avis, totalement ou partiellement. Souvent, aussi, nous devons indiquer notre désaccord et tenir à nos idées sans perdre leur amitié.

Copyright by the A.A. Grapevine, Inc.; reproduit avec permission.

Référence, Manuel du service édition 2008-2009, page S51

# 9ème CONCEPT

## "LES ENTRETIENS DE VILLEJUIF"

Le neuvième concept nous dit: *"De bons chefs, de même que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables, à tous les niveaux de service, pour notre fonctionnement et notre sécurité à venir.*

*Il est indispensable que l'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs de A.A., soit maintenant assumée par les administrateurs du Conseil des Services Généraux des Alcooliques Anonymes."*

En relisant ce concept, on est frappé par l'insistance qui est mise sur la responsabilité que l'on a à choisir de bons responsables, à commencer, dans le groupe, par le choix d'un bon R.S.G.

A ce sujet il est dit: *"... Rappelons-nous que le fondement de notre structure de service est le dévouement et la compétence de nos milliers de R.S.G.... Ils sont les agents directs des groupes A.A., ils sont le lien indispensable entre notre Association et ses services ils sont les premiers représentants de la conscience des groupes..."*

*"... Lorsqu'ils font leur choix des R.S.G., les groupes A.A. devraient donc penser à ces faits.... et prendre grand soin de bien choisir ces représentants..."*

En y réfléchissant bien, c'est la plupart du temps parmi ces R.S.G. que seront choisis les représentants de district ou les délégués, les membres des Comités de Secteur Régional, les responsables de services et les Administrateurs.

Ce sont eux qui forment la pépinière des serviteurs A.A. et c'est la première marche pour une bonne progression dans le service.

Ce concept nous dit aussi: *"Aucune société ne peut bien fonctionner sans un LEADERSHIP compétent à tous les paliers, et A.A. ne peut faire exception à cette règle..."*

C'est vrai qu'en A.A. on nous dit qu'il faut mettre les principes avant les personnalités, mais il faut bien que: *"certains puissent prendre des décisions, présentent des idées qui seront mises en œuvre si elles obtiennent un bon consensus, et sachent éventuellement déplaire quand parfois des décisions peu populaires doivent être prises."*

L'important est de savoir qu'en A.A. on ne travaille pas seul et qu'avant toute décision on sache consulter les personnes compétentes avant d'agir.

De même, on dit en A.A. que l'on vit 24 heures à la fois. il n'empêche qu'il appartiendra à ceux à qui nous avons donné des responsabilités, et en particulier à nos Administrateurs, d'avoir une vision à plus ou moins long terme, envisageant tous les aspects du développement de A.A., et ceci dans la perspective de notre but essentiel: transmettre le message...

*"La plupart d'entre-eux" dit Bill W. "devraient être choisis d'après le critère de la clairvoyance démontrée dans leurs propres affaires ou dans leurs carrières professionnelles."*

*"Nous aurons un continuel besoin de ces mêmes qualités: la tolérance, la responsabilité, la flexibilité et la clairvoyance, chez nos chefs de service A.A. à tous les échelons. Les principes de leadership seront les mêmes, quelle que soit la nature de nos activités."*

Il est impossible en une page de résumer un concept, mais ces quelques lignes donneront peut-être envie à certains de lire le texte en entier dans le Manuel des Services.

Personnellement, j'aimerais insister sur un point: *Choisissons bien nos R.S.G., c'est la Responsabilité de chacun d'entre-nous en tant que membre d'un groupe.*

C'est là que tout commence, avec MA sobriété

*Annie C.B.*

LE SECRETAIRE A LE SENS DE L'ORDRE ET  
L'ESPRIT DE SYNTHESE.



POURVU QU'IL  
NE CHERCHE PAS  
SOUS MON DOS.

MAIS OU AI-JE DONC MIS  
LA SYNTHESE DE 114 PAGES  
DE LA REUNION QUI A  
DURE 25 MINUTES.

# *Le SECRETAIRE*

SON ROLE EST *IMPORTANT*.

QUALIFICATIONS:

- BONNE CONNAISSANCE AU SEIN D'UN GROUPE.
- BONNE CONNAISSANCE DE NOS 3 HERITAGES.
- SENS DE L'ORDRE.
- ESPRIT DE SYNTHESE.

FONCTIONS:

- FAIRE DES COMPTES RENDUS VIVANTS ET ATTRAYANTS.
- S'OCCUPER DE TOUTE LA CORRESPONDANCE, CONVOCATIONS, ect...

PAS MAL DE DISPONIBILITE.

*« Le secrétaire rédige et distribue les procès-verbaux des assemblées régionales ; il tient à jour les listes d'envoi et expédie le courrier de la région ; parfois, le secrétaire est responsable de la préparation de bulletins dynamiques, qui inciteront les membres à assister aux assemblées et aux réunions de comité. Le secrétaire est la personne idéale pour agir comme liaison entre les dirigeants et les membres du comité ».*

Le manuel du service édition 2008-2009, page S45

Son champ de responsabilité est défini dans le 10<sup>ème</sup> concept.

Tous les services en AA bénéficient des droits et de devoirs du 10<sup>ème</sup> concept : **service, autorité, responsabilité**. Le secrétaire est au service de la région, tout comme le président ou le délégué. Son rôle est de prendre des notes et de restituer exactement les propos et décisions. **Le compte rendu est sous SA RESPONSABILITE pleine et entière**. Le service de secrétaire demande de la diplomatie et le sens du discernement pour éviter de mettre en page tout ce qui est sujet à polémique et à griefs personnels. Le compte rendu est adressé à l'ensemble du comité régional avant diffusion dans les groupes.

TRES CONSCIENCIEUX LE TRESORIER CONSACRE  
 UNE PARTIE DE SES CONGES A AJUSTER LES  
 COMPTES.



**« Le trésorier tient à jour les dossiers financiers de la région et fait rapport régulièrement à l'assemblée. La plupart du temps, le trésorier est responsable d'inciter les membres à contribuer à la région et aux services du BSG ».**

**« Le trésorier devrait être une personne responsable avec une bonne abstinence. Il ou elle devrait avoir assez de sens d'organisation pour tenir des dossiers en ordre. Le trésorier fera mieux son travail s'il sait user de persuasion, de fermeté et de diplomatie ».**

Manuel du service et les 12 concepts, édition 2008 – 2009, page S46

# *Le TRESORIER*

RESPONSABLE DES FONDS NECESSAIRE AU  
SOUTIEN DE LA REGION ET DU B.S.G.

## QUALIFICATIONS:

- COMPETENCE DANS LA TENUE DES LIVRES COMPTABLES.
- EXPERIENCE DE TRESORIER OU TOUT AUTRE POSTE AU SEIN D'UN GROUPE.

## FONCTIONS:

- GERER LES FONDS REGIONAUX.
- ENGAGER LES DEPENSES A BON ESCIENT.
- FOURNIR LA SITUATION COMPTABLE DETAILLEE A CHAQUE ASSEMBLEE REGIONALE.

IL EST A LA FOIS TENACE ET  
DIPLOMATE.

**POUR UN TRESORIER, LE PLUS IMPORTANT EST QUE L'AMI CONSTATE QUE LA PIECE QU'IL A DEPOSEE DANS LE CHAPEAU EST RESPECTEE DANS SA DIMENSION SPIRITUELLE, DANS LE SENS OU SA CONTRIBUTION VA PARTICIPER A LA TRANSMISSION DU MESSAGE ET AU BON FONCTIONNEMENT DE A.A.**

### **Assemblée régionale du 17 mars 2012**

Depuis la création de l'association de services AA-PDL avec la suppression du sous compte bancaire régional AA France à la BNP et la suppression du service de trésorier de la fraternité, aucune décision n'a été prise concernant le trésorier de l'association de services. A savoir, si le trésorier de l'association de services (AAPDL) est aussi le trésorier de la fraternité.

Pour éviter tout malentendu, clarifier la situation et de respecter notre 4<sup>ème</sup> concept : « Le droit de participation », la résolution suivante est soumise au vote des RSG.

**Le trésorier d'AAPDL est aussi le trésorier de la fraternité. Il a le droit de vote au comité régional en tant que membre du dit comité et en assemblée régionale des RSG.**

Résultat du vote : **32** votants, **27** oui et **5** blancs.

**Cette résolution est adoptée.**



La politique

Financière

Du groupe

## 7<sup>ème</sup> Tradition

La 7<sup>ème</sup> tradition a posé comme principe absolu que les groupes Alcooliques Anonymes subviennent à leurs propres besoins, n'acceptent de l'argent que de leurs membres et, ne font jamais appel à des aides financières extérieures au mouvement, ceci afin de garantir l'autonomie et de n'avoir de compte à rendre à personne d'autre qu'à nous-mêmes.

Le respect de cette tradition, par sa dimension spirituelle, a mis en lumière que nous devons avoir assez d'argent pour continuer à transmettre le message et en cela faire vivre les services nécessaires à cette tâche à tous les niveaux de la structure. Cependant le groupe doit disposer dans la mesure du possible d'une prudente réserve définie par la conscience du groupe et il s'avère que les surplus trop importants peuvent affecter l'unité du groupe. **Aujourd'hui, en Pays de la Loire, l'expérience de la majorité des groupes montrent que la prudente réserve se rapproche... De zéro, les frais d'intendance étant réglés le jour même.** Pour les groupes, le passage du « chapeau » est la seule source de financement. Cette collecte permet le plus souvent aux groupes de faire face à leurs dépenses courantes.

**Dans la région des Pays de la Loire, tous les frais (autres que l'intendance d'accueil : café, etc.) sont pris en charge par la région (AAPDL). Le surplus servira à soutenir la structure régionale et l'Union Alcooliques Anonymes France.**

Aucun membre Alcooliques Anonymes n'est obligé de contribuer aux finances du groupe. La plupart néanmoins participe de cette façon à la vie du groupe et ceux qui ne le font pas, sont le plus souvent ceux qui ne peuvent pas. Le trésorier peut, à intervalles réguliers, faire état des recettes, dépenses et besoin du groupe, afin de sensibiliser les membres à cet aspect des choses en rappelant à chacun que c'est aussi grâce à ces contributions qu'un jour il a pu grâce au téléphone, une affiche déposée dans un lieu public, la carte de visite remise en centre de soins, avoir l'adresse de son groupe d'accueil et ainsi à son tour il permettra à un alcoolique qui souffre encore de trouver le chemin des AA.

En conclusion : Les groupes et les trésoriers doivent garder en permanence présentes à l'esprit quelques simples notions découlant des traditions. Pour transmettre le message, l'argent est nécessaire et nous devons nous servir de ce moyen. Nous ne devons jamais accumuler l'argent au-delà d'une prudente réserve. C'est la conscience du groupe d'apprécier cette question. En Alcooliques Anonymes, les questions d'argent doivent demeurer simples, claires et parfaitement « transparentes ». Une bonne information évitera bien souvent questions et quiproquos. Il est bon de rappeler ici que notre discrète contribution au financement des Alcooliques Anonymes, nous permet d'appliquer concrètement la notion d'anonymat .

**Enfin mettre dans le « chapeau », c'est exercer une douzième étape dans toute sa dimension.**



## Autres recettes

Collectées par le groupe.

Il existe 3 autres sources

De financement.

## Le « chapeau des traditions »

Il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre, considéré comme le mois des traditions. Ce mois coïncide avec la date de la première réunion d'Alcooliques Anonymes France.

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). En quoi consiste le « **mois de la gratitude** » ? *Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « Les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».*

L'intégralité de son contenu est destinée aux Services Généraux. Diverses méthodes de collecte de ces fonds spéciaux sont possibles (enveloppes mise à disposition des membres durant le mois de novembre, passage de deux « chapeaux », etc.) Le « chapeau de la gratitude » ne devrait pas être une moyenne des contributions normales du mois de novembre, mais un « chapeau » supplémentaire aux contributions régulières.

## Souscription anniversaire ou « dollars de sobriété »

Il s'agit, pour le membre qui fête son anniversaire de sobriété continue (abstinence), de montrer sa gratitude en contribuant à la bonne marche des AA dans son ensemble. **En France, la conférence 2008 a voté une recommandation pour la création d'un compte spécifique « dollars de sobriété », dédié exclusivement à la transmission du message.** Il est pratiqué par la coutume, le versement d'un dollar par année de sobriété. (2€)

Extrait de « **Ligne de conduite des AA** » (Réf. : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163). J'entends toujours parler du « **plan anniversaire** ». Qu'est-ce que c'est ? « *La conférence des services généraux de 1955 a approuvé le « plan anniversaire », par lequel des membres du mouvement envoient un dollar pour chaque année d'abstinence accumulée chez les AA. D'autres utilisent le montant de 3.65\$, un sou par jour (un centime d'euros par jour, soit 3.65€ par an), pour chaque année d'abstinence. Certains donnent plus, mais le montant ne peut excéder 2 500€ par année.*

## Contributions exceptionnelles.

Les Services Généraux acceptent également les contributions individuelles des membres, limitées à l'équivalent de 2 500€ par an.

Les legs testamentaires sont acceptés uniquement de la part de membres AA. Le montant maximum est de 2 500€ par personne, en une seule fois et non à perpétuité.

Les AA n'acceptent pas les contributions de non membres. Lorsque le BSG reçoit une contribution commémorative, le chèque est retourné avec une lettre informant la personne de notre tradition d'autofinancement. Le BSG explique aux non membres l'un des aspects les plus déroutants de notre mouvement.



ARGENT

ET

SPIRITUALITE

## Ligne de conduite des A.A. (Finances)

(Référence : BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163)

« La vie même de notre mouvement repose sur les nombreuses activités de douzième étape, par lesquelles un membre transmet le message des A.A. à un autre alcoolique qui souffre. Sans ces activités vitales, nous deviendrions vite anémiques, littéralement affaiblis et nous mourrions.

Quelle place occupent les services A.A. mondiaux, régionaux ou locaux dans notre plan général ? Pourquoi devons-nous les financer ? La réponse est simple. Chaque service des A.A. est destiné à faciliter toujours davantage notre travail de douzième étape, qu'il s'agisse d'une salle pour les réunions de groupe, d'un bureau central ou d'un intergroupe pour les hospitalisations et le parrainage, ou du siège social des services mondiaux (aujourd'hui le bureau des services généraux) pour le maintien de notre unité et de notre efficacité sur toute la planète.

Bien que peu coûteux, ces services sont absolument essentiels à la poursuite de notre développement et à la survie de notre association. Le paiement de leur coût est une obligation collective qui repose sur les épaules de tous. Financer nos services, c'est reconnaître que les A.A. doivent fonctionner partout à plein régime. Conformément à notre tradition de l'autofinancement, nous devons tous payer la note. »

**Bill W., Grapevine, octobre 1967.**

### **L'alliance de l'argent et de la spiritualité.**

Les membres célèbrent la sobriété en donnant de leur temps, de leur énergie et de l'argent pour supporter notre douzième étape, « Transmettre le message », le service de base qu'offre le mouvement des A.A. Les membres s'assurent de payer les dépenses du groupe en versant de l'argent dans le panier que l'on passe à chaque réunion. Chaque membre a la responsabilité de supporter les services demandés par le mouvement des A.A., d'aider à faciliter la douzième étape, vitale chez les A.A. Les contributions sont faites dans un esprit de sacrifice et elles honorent le code des A.A. « d'amour et de service ». Les contributions soulignent aussi la nature spirituelle de notre mouvement, notre amour et notre confiance mutuelle. Nous avons constatée que ces contributions sont aussi importantes à chaque membre qu'elles le sont aux centres de service qu'ils supportent.



# Les CORRESPONDANTS

SANTE  
JUSTICE  
I.P. ENTREPRISES  
TRESORIERES

SONT. . .

- RATTACHES FINANCIEREMENT AU C.I.P.
- MEMBRES DE L'ASSEMBLEE R.S.G.
- ELUS A MAIN LEVEE.
- DES COURROIES DE TRANSMISSION ENTRE LES BUREAUX NATIONAUX ET L'ASSEMBLEE REGIONALE.

**ASR du 13/09/1997** : A propos de la mise en place des correspondants : Le président soumet à l'assemblée une nouvelle structure de comité régional. Une mise en place des correspondants dans les différents domaines (médias-littérature-santé-justice-BRESS) serait souhaitable et cette structure donnerait plus de poids aux RSG. Les décisions viendraient de la base comme cela doit être. (4<sup>ème</sup> concept)

**La proposition prévoit comme votants au comité régional et assemblée régionale : les délégués, le président, le vice président, le trésorier, le secrétaire, les correspondants. Les suppléants sont non-votants.**

Résultat du vote : **30** votants, **28** oui et **2** blancs.

**Cette résolution est adoptée.**

**CSR du 21/10/2000** : Candidatures des correspondants :

**Les candidatures des correspondants sont présentées à l'assemblée régionale dans la matinée. Elles sont étudiées à la mi-journée par le comité.**

**CSR du 20/01/2001** (acté par le CSR) : Le comité prend note du compte rendu de l'assemblée régionale du **02/12/2000**. Désormais le comité aura toute compétence pour désigner ou révoquer les correspondants. De ce fait, le terme « **cooptation** » devient impropre et devra être remplacé par « **désignation** ».

**CSR du 20/10/2001** : Le comité prend à l'unanimité la résolution suivante :

**Le comité prend à l'unanimité la résolution suivante : Désormais les correspondants verront leur mandat passer de 2 ans à 3 ans.**

**ASR du 16/06/2012** : Le président du comité régional se propose de présenter à l'assemblée régionale plusieurs votes pour un changement de fonctionnement du comité. Une remise en cause de la « proposition n°2 de l'ASR du 13/09/1997 », résolution qui avait été acceptée par 28 voix pour 30 votants.

Ces propositions seront votées à la majorité simple, avec « appel aux minoritaires ». *(Il est important de dire que ce genre de vote, sur un changement de fonctionnement d'un comité régional, doit se faire à la majorité des 2/3 et non à la majorité simple).*

Proposition n°2 de l'ASR du 13/09/1997 : Mise en place des correspondants et membres votants du comité (Les délégués, le président, le vice président, le trésorier, le secrétaire, les correspondants. Les suppléants sont non-votants).

**Proposition n° 1 : A compter de cette ASR du 16 juin 2012, les délégués suppléants ainsi que le (la) secrétaire suppléant (e) ont droit de vote au même titre que les titulaires.**

1<sup>er</sup> vote : nombre de votants **32**      oui : **26**      non : **4**      abst./blancs/nuls : **2**

**Appel aux minoritaires** : Le principe même du vote en Alcooliques Anonymes veut que seuls sont votants les titulaires, le suppléant vote seulement lorsque le titulaire est absent. Ce principe est appliqué pour le service dans un groupe A.A., ainsi qu'à la conférence, pour les délégués.

2<sup>ème</sup> vote : nombre de votants **32**      oui : **13**      non : **18**      abst./blancs/nuls : **1**

**Cette proposition est rejetée.**

**Proposition n° 2 : Création d'un comité restreint composé de serviteurs élus en ASR soit : Président, vice président, secrétaire, secrétaire suppléant, délégués, délégués suppléants.**

**Les correspondants sont élus par le comité restreint.**

**Le comité régional dans son ensemble : Le comité restreint, les correspondants, le rédacteur du B.I.L.**

**Le corps électoral : sont votants en réunion de comité l'ensemble du comité restreint et les correspondants.**

**Sont non-votants : Le rédacteur du B.I.L., ainsi que les membres de l'association AA-PDL.**

**Le comité élargi peut compter dans ses rangs le président du comité de préparation à la convention ainsi que le trésorier suppléant. Il peut accueillir pour consultation les présidents d'IG et CIP ou des serviteurs ex-officiels pour conseils.**

1<sup>er</sup> vote : nombre de votants **32**      oui :      non :      abst./blancs/nuls :

**Appel aux minoritaires** : Dans cette proposition de comité restreint, contrairement au vote de l'assemblée régionale du 17 mars 2012 : « Le trésorier d'AA-PDL est aussi le trésorier de la fraternité, avec droit de vote... ». Le trésorier ne fait plus parti de ce comité régional.

Dans la proposition n° 1, l'Assemblée régionale a confirmé le vote de l'ASR du 13/09/1997, dont la résolution est « Le vote des correspondants et les suppléants non-votants, ceci pour une structure souhaitable qui donnerait plus de poids aux RSG.

Les décisions viendraient de la base comme cela doit être, ce qui exclut un comité restreint.

Le président d'AA-PDL est différent du président du comité régional, sans droit de vote comme lors de l'ouverture d'AMA-PDL

Accueillir les présidents d'IG et de CIP se fait en assemblée régionale, une décision du CSR du 23/01/1999. Cette proposition n'a pas lieu d'être.

2<sup>ème</sup> vote : nombre de votants **32**      oui : **10**      non : **11**      abst./blancs/nuls : **11**

**L'ensemble de cette proposition est rejetée.**

**Proposition n° 3 : La parité entre le CSR et l'ASR.**

**L'ensemble du comité régional représente moins du tiers des votants : tout le comité vote.**

**L'ensemble du comité régional représente plus d'un tiers des votants : seul le comité restreint vote (l'ensemble des correspondants ne vote pas sauf s'ils ont un mandat de RSG).**

**L'ensemble du comité régional représente plus d'un tiers des votants : Un tirage au sort du nombre nécessaire de votants parmi les membres de ce comité restreint.**

**Après le rejet des propositions n° 1 et n° 2, cette proposition ne peut être votée.**

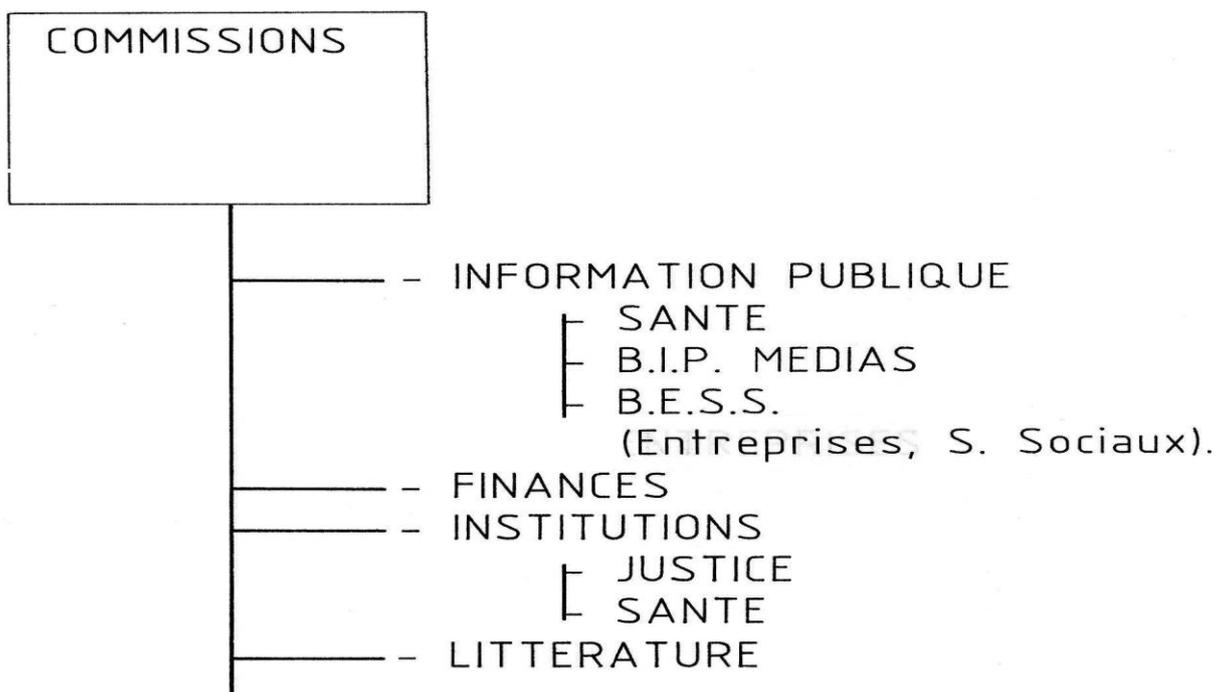
Pour respecter le quorum lors d'élections, un principe en Alcooliques Anonymes veut que **les délégués soient toujours votants**, car ils représentent la conscience de l'assemblée régionale, **le tirage au sort se fait parmi tous les autres serviteurs du comité**, jusqu'à ce que la parité soit respectée. Principe confirmé par le responsable du SPG (administrateur du territoire Nord-Ouest) en réunion de bureau structure et politique générale. **Ce principe ne sera donc pas soumis à un vote de l'assemblée régionale, mais il sera fait un rappel de ce principe.**

*(Nous n'avons pas pu avoir les résultats des votes du premier tour, pas de compte-rendu).*

**Après le rejet de ces propositions, l'assemblée régionale confirme le vote de la résolution de l'assemblée régionale du 13 septembre 1997.**

# Les COMMISSIONS

ASSEMBLEE REGIONALE



## 12° TRADITION:

*L'anonymat est la base spirituelle de nos traditions; nous devons nous rappeler toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.*

Au niveau de la conférence, les commissions changent d'appellation : « Le C.A. peut créer des bureaux en fonction du besoin ou des projets à mettre en place et en nomme les responsables de bureaux. Au même titre, le C.A. peut dissoudre le bureau si celui-ci n'a plus d'utilité et donc révoquer son responsable de bureau ».

Exemple : Le « BIP média » est renommé « bureau média » à la conférence **1991**.

Le BESS devient le BRESS en **1992**. (BRESS : Bureau relations entreprises –services sociaux)

littérature-Congrès-Outre Mer devient littérature-Congrès- International en **2004**.

**Conférence 2005**, création du bureau (commission) : Permanence et 0 820 ECOUTE (0 820 32 68 83)

**Conférence 2011**, dissolution du BRESS. Les Actions seront réparties entre bureau Justice et Santé.

**Conférence 2012**, dissolution du bureau congrès.

Après la conférence 2012 :

**Bureaux** : Finances, SPG, Santé, Justice, Littérature - Archives, International

Permanence - 0 820 ECOUTE – internet, Média

**Commissions (mêmes délégués)** : Finances, SPG-Agenda, Justice-Santé, Littérature-Archives-international,

Internet-permanences et 0 820 ECOUTE- Média

# *Les COMMISSIONS*

RESPONSABLE D'UNE COMMISSION ELU PAR  
L'ASSEMBLEE REGIONALE.

QUI FAIT PARTIE D'UNE COMMISSION ?

- LES MEMBRES DU SECTEUR REGIONAL.
- LES MEMBRES D'UN INTERGROUPE.
- LES MEMBRES A.A. INTERVENANT DANS  
UN SERVICE RELATIF A UNE COMMISSION:
  - Commission Finances: Les Trésoriers  
des groupes.
  - Commission Littérature: Responsable  
littérature des groupes.
  - Commission Information Publique:
    - R.I.P., R.I.G.
    - Membres A.A. intervenant  
en I.P.

ROLE :

- DETERMINER LES ORIENTATIONS DE LA REGION.
- METTRE EN PLACE ET EN APPLICATION LES  
OBJECTIFS DEFINITS PAR LA CONFERENCE  
DES SERVICES GENERAUX.
- PARTAGER L'EXPERIENCE DES GROUPE.
- PREPARER AU NIVAU REGIONAL LA PROCHAINE  
CONFERENCE DES SERVICES GENERAUX.

## **Responsable d'une commission :**

Le délégué à une commission à la conférence des services généraux et le correspondant

Exemple : **Commission finances**

Le **délégué** à la commission finances à la conférence

Le **trésorier régional** (AA-PDL)

## **Commission littérature, archives**

Le **délégué** à la commission littérature, archives à la conférence

Le **correspondant** littérature, archives

**0 820 ECOUTE – 08 20 32 68 83**

**A la conférence 2005, la décision est prise de mettre en place un numéro de téléphone national : 0 820.**

L'intergroupe de la Roche-sur-Yon met en place la première permanence de jour en province du 0 820 ECOUTE suite à une réunion au BSG en juin 2007 (2 représentants de l'IG 85 étaient présents à cette réunion : Paulette N. et André G.). Une permanence de nuit est assurée par l'intergroupe Vendée du 28 avril au 05 mai 2008. Le comité régional se propose d'organiser une permanence de nuit téléphonique du 0 820 ECOUTE la semaine du 29/09/2008 au 05/10/2008, pour relayer l'initiative de l'intergroupe 85 et ainsi entrer dans le planning des régions concernant la permanence de nuit du 0 820. Le comité désigne le premier correspondant du 0 820 ECOUTE à l'assemblée régionale de décembre 2008.

**Conférence 2012 :** « En janvier 2003, mon premier contact avec AA s'est fait par un appel téléphonique. 6 mois plus tard, devenue abstinent(e) (un vrai petit miracle !), mon tout premier service a été celui de suppléante pour la permanence de Versailles. Devenue logiquement ensuite titulaire pour ce même service, j'ai pu participer aux tous débuts de la mise en place du numéro national 0820 32 68 83 et à la constitution d'un bureau national chargé par le CA de cette mise en œuvre. En mars 2008, le CA m'a fait la confiance de m'élire au tout nouveau service de responsable nationale de ce bureau naissant. J'avais alors tout juste 5ans d'abstinence.

En 2008, il restait tant à faire, pratiquement tout en fait. Nous avions un numéro national, certes, mais encore fallait-il qu'il soit connu, appelé et, pour cela, que les régions et les groupes se l'approprient. Ce n'était pas gagné, chaque groupe et région avait déjà tout ce qu'il lui fallait en matière d'accueil téléphonique, et ce de longue date. Le bureau s'est heurté de plein fouet à la plus forte des résistances pour un alcoolique : changer ses habitudes. Mais il faut croire que nous étions sur la bonne voie car l'adhésion au service de permanence de nuit a été d'une rapidité peu commune en AA. En l'espace d'à peine deux années, la quasi totalité des régions s'est lancée et l'attrait pour ce service est aujourd'hui toujours aussi vivace. Ce n'est pas si étonnant que ça, ce service est d'une grande évidence et d'un abord immédiat pour chacun d'entre nous. Mais qu'un service trouve si vite sa place au sein de notre structure, c'est quand-même assez épatant et cela montre, pour moi, notre grande capacité collective à savoir nous mettre en action avec confiance et ouverture d'esprit quand le Serment de Toronto est clairement là. De quelques heures par mois, nous sommes arrivés très vite ensemble à 365 fois 12 heures : 4.380 heures par an d'écoute et d'espoir, ce n'est pas rien !

Restaient les 4.380 autres heures de journée. Beaucoup de progrès ont été fait dans ce domaine en 4 ans, avec à ce jour 10 lieux de permanence téléphonique et d'accueil dans 7 régions. La marge de progression est encore très significative, mais j'ai toute confiance en vous, amis correspondants et délégués particulièrement, pour continuer d'accompagner ce projet. Aujourd'hui la plupart des peurs et des doutes sont tombés, 22 régions sur 23 ont élu un correspondant en 2012, nous ne pouvons donc qu'avancer vers le mieux.

Je voudrais remercier du fond du cœur tous les amis qui œuvrent au quotidien à porter la voix des AA au téléphone, à accueillir nos frères et sœurs en souffrance dans une permanence, à les accompagner, dans le cadre d'un travail de 12<sup>ème</sup> étape, vers leur première réunion, là où un groupe leur transmettra notre message. C'est un grand privilège pour moi d'avoir été aux premières loges pour vous voir agir. Je l'avais dit, quand je me suis présentée à la Conférence il y a 4 ans : seule, je ne peux rien ; je vous remercie donc d'avoir fait de mon service un bonheur quotidien.

En juin 2010, le CA a pris la décision d'ajouter au bureau Permanences la responsabilité des services Internet. C'était logique, car Internet est devenu l'autre moyen incontournable, avec le téléphone, d'accueillir ceux qui cherchent à se renseigner sur nous. Il était logique également de regrouper au sein d'un même bureau les compétences techniques d'administration du numéro d'accueil 0820 et celle de maintien et de l'évolution des sites Internet nationaux. Ce regroupement a permis également de pouvoir travailler en plus étroite collaboration avec le bureau Media sur des projets relevant tant de la communication que de la technique pour la mettre en œuvre. De cette collaboration sont nés notamment 2 projets d'envergure : des applications pour smart-phones et une toute nouvelle mouture de notre site web officiel et public.

Car, que le contact ait été pris par un coup de fil, par un visite dans une permanence ou en surfant sur un site, cela ne reste qu'un contact. Le message des AA n'est véritablement transmis que par un groupe. Et il est donc

*indispensable que nos groupes restent ouverts et respectent toujours nos principes fondateurs pour qu'un bureau national comme celui des permanences et d'internet serve véritablement ses objectifs ».*

Agnès A.

« Extrait du rapport de la conférence 2012 »

#### **Rappel des souhaits et recommandations des conférences :**

##### **Conférence 2008**

Jean Claude Be administrateur : *« Il s'agit toujours de R.T.L. des milliers d'amis sont arrivés par le téléphone et notre mission est de transmettre le message en utilisant notamment le téléphone. Le CA s'est appuyé sur les groupes de Paris pour permettre la mise en œuvre du 0 820 ECOUTE et vérifier la faisabilité du système. Nous devons continuer cette mise en place ».*

**Souhait n°1 :** *« La conférence souhaite que les comités régionaux recensent leurs divers moyens de permanences téléphoniques et les transmettent au bureau des permanences et du 0820 ECOUTE. »*

**Le souhait est adopté** par la conférence par 72 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

**Recommandation n°1 :** *« La conférence recommande au conseil d'administration de confier aux administrateurs territoriaux la poursuite du déploiement du 0820 ECOUTE en collaboration avec le bureau national. »*

**La recommandation est adoptée** par 62 oui, 8 non, 4 abstentions.

##### **Conférence 2009**

**Souhait n°1 :** *« La conférence souhaite que les régions participent à la prise en charge du service de permanence téléphonique nationale de jour. »*

**Le souhait n°1 est adopté** par la conférence par 66 voix pour et 4 abstentions.

##### **Conférence 2010**

**Souhait n° 1 :** *« La conférence souhaite que les groupes et les régions apportent la plus grande vigilance à transmettre au BSG dans les délais les plus courts, tous changements concernant les coordonnées, jours et horaires des réunions en France. »*

**Le souhait n°1 est adopté** par la conférence par 74 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

**Recommandation n°1 :** *« La conférence recommande que soit étudié un moyen d'acheminement plus rapide des coordonnées actualisées des réunions à l'usage des permanences. »*

**La recommandation n°1 est adoptée** par la conférence par 71 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

**Souhait n°2 :** *« La conférence souhaite que les régions utilisent les moyens techniques de la permanence nationale dans chaque cas où ceux-ci peuvent l'être en lieu et place des moyens techniques régionaux. »*

**Le souhait n°2 est adopté** par la conférence par 70 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

**Recommandation n°2 :** *« La conférence recommande la mise en place des moyens et outils permettant de construire et de faire vivre un réseau national de contacts de 12<sup>ème</sup> étape couplé à la permanence nationale. »*

**La recommandation n°2 est adoptée** par la conférence par 62 voix pour, 6 voix contre et 10 abstentions.

**Souhait n° 3 :** *« La conférence souhaite que les régions participent à la construction et à la pérennité d'un réseau national de 12<sup>ème</sup> étape couplé à la permanence nationale. »*

**Le souhait n°3 est adopté** par la conférence par 67 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions.

**Recommandation n°3 :** *« La conférence recommande l'adoption du « Comment faire une permanence téléphonique » comme document servant d'outil de support des permanences. »*

**La recommandation n°3 est adoptée** par la conférence par 77 voix pour et 1 abstention.

**Recommandation n° 4 :** *« La conférence recommande que soit créé un service de permanence par internet. »*

**La recommandation est adoptée** par la conférence par 75 voix pour et 3 abstentions.

# GROUPES COMPOSANTS LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE EN 2014

## **44 - Loire Atlantique : 14 groupes**

Ancenis  
Guérande  
Nantes - 12ème étape  
Nantes - Baco  
Nantes - Hauts Pavés  
Nantes - Le Ranzay  
Nantes - Mangin  
Nantes - Mardi midi  
Nantes - Zola  
Nantes - 24h  
Pornic  
Pornichet  
Rezé  
Saint Nazaire

## **49 - Maine et Loire : 13 groupes**

Angers - Parmentier  
Angers - Centre  
Angers - Etapes et traditions  
Angers - Patton  
Angers - Thiers  
Angers - Vivre sobre  
Angers - Groupe du dimanche  
Angers - Groupe Choisir (groupe prison)  
Cholet - Langage du Coeur  
Cholet - Pasteur  
Cholet - Sérénité  
Baugé  
Doué la Fontaine

## **53 - Mayenne : 1 groupe**

Laval

## **72 - Sarthe : 3 groupes**

Le Mans - La Flambée  
Le Mans - Cité des Pins  
Sablé sur Sarthe

## **85 - Vendée : 7 groupes**

Challans  
Chasnais - Luçon  
La Roche sur Yon - Aube  
Les Herbiers  
Olonne sur Mer  
Saint Gilles Croix de Vie - La Petite Gare  
Saint Gilles Croix de Vie - l'Héritage  
La Roche sur Yon - Toronto (fermeture 2014)

**La région des pays de la Loire compte : 38 groupes**

L'intergroupe du 44 , avec un local de permanence  
L'intergroupe du 49  
L'intergroupe de Vendée  
L'intergroupe de la Sarthe

## **85 - Noirmoutier**

L'Epine (ouvert juillet - Août)

## **Evolution régionale:**

|      |            |
|------|------------|
| 1989 | 13 groupes |
| 2004 | 29 groupes |
| 2014 | 39 groupes |
| 2015 | 38 groupes |

## CONFÉRENCE ET PAYS DE LA LOIRE PAULETTE N (CO-FONDATRICE RÉGION EN 1989)

|             |  |   |
|-------------|--|---|
| <b>1971</b> | 1ère conférence générale des services  |   |
|             | 59 RSG présents et 39 RSG absents  |   |
| <b>1979</b> | Les Yvelines ont élu un délégué départemental qui représente tous les groupes du 78          | la Conférence retient le principe de la régionalisation (découpe administrative) avec 2 délégués par "secteur"<br>La décision est reportée à 1980   |
|             | 61 RSG présents  | Election de 5 administrateurs (4 sortants) et comme Manuel est absent depuis au moins 3 réunions, il est tout bonnement remercié en application du Manuel du Service.   |
| <b>1980</b> |  | 4 commissions : Finances, littérature, Institutions et structures.<br>La commission Structures est faite et dissoute au fil des besoins de la politique générale  |
|             |  | RESOLUTION adoptée pour la création des 22 régions  |
| <b>1981</b> | 11 régions représentées chacune par 2 délégués   | la commission des Structures est dissoute et remplacée par un comité Structure  |
|             | 9 groupes représentés par leur RSG   | Claude A est élu responsable bureau Information Publique (BIP)  |
|             | 160 groupes en France  | 1ère idée de créer un manuel du service Français  |
| <b>1982</b> | 13 régions (délégués)  | Les contributions des groupes doivent désormais passer par la région  |
|             | 9 groupes (RSG) les Bretons font de la résistance  |   |
| <b>1983</b> | 14 régions   | Le bureau Institutions se sépare en 2 : Santé et Justice  |
|             | 4 RSG (dont 3 Bretons et oui !!)   |   |
| <b>1984</b> | 19 régions<br>9 administrateurs<br>2 délégués mondiaux<br>5 responsables de bureaux dont BSG | Pour la 1 <sup>ère</sup> fois, les Pays de la Loire sont représentés Par J. Baptise M. qui vient de Reims.<br>Vote d'adoption de la charte de la conférence française Non à la majorité.<br>Les bureaux santé et justice mettent en place les Correspondants régionaux. |

|             |            |   |
|-------------|------------|---|
| <b>1985</b> | 22 régions | <p>Pays de la Loire représenté par Jean Noël C.<br/>Une question cruciale : Comment faire en tant que provincial pour faire partie d'un bureau ou du CSG.</p> <p>Il faut être parisien pour des raisons pratiques en particulier les finances. Les bureaux se réunissent tous les mois. Et en plus il faut être « valable », pour assurer ces services. Un délégué c'écrit : Ah, ces parisiens.</p> |
|             |            | <p>Election du Dr. Philippe Waghmaker comme administrateur classe A. Philippe viendra modérer la réunion d'info publique à la 3<sup>ème</sup> convention des Pays de la Loire en septembre 1988.</p> <p>Claude A demande la création d'un bureau « IP entreprises » et plus tard d'un bureau « Manifestations. »</p>  |

|             |                          |  |
|-------------|--------------------------|--|
| <b>1986</b> | 20 régions représentées. | <p>Suppression de noms de famille dans tous rapports AA quels qu'ils soient, destinés à être diffusés dans les groupes.</p>  |
|             |                          | <p>On propose Chevilly-Larue pour les conférences en résidentiel, en évitant ainsi aux délégués d'avoir à se préoccuper d'autres choses que de l'assemblée (hôtel, restauration, etc.) et les frais seront pris en charge par AA France.</p> <p>Claude A élu administrateur responsable finances.</p> <p>Le comité structures est remis en service pour réfléchir aux territoires et donc à des administrateurs territoriaux.</p> <p>Instauration du badge d'entrée aux conventions nationales appelées aujourd'hui congrès.</p> |

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| <b>1987</b> | 22 régions représentées.  | <p>Les groupes des Pays de la Loire sont représentés par Jean C.</p>   |
|             |   | <p>Le projet de mise en place des territoires est adopté. Les candidats devront être présentés par leur région.</p>  |
| <b>1988</b> | 22 régions représentées   | <p>Les groupes des Pays de Loire sont représentés par Jean C et Michel R, sachant que la région Pays de Loire sera créée officiellement le 11 Novembre 1989.</p> |
|             | LIEU: toujours le FIAP (foyer international d'accueil de Paris) | <p>2 administrateurs territoriaux sont élus: Nord Est et Paris IDF.</p>  |

# LES DÉLÉGUÉS DES PAYS DE LA LOIRE À LA CONFÉRENCE NOS JOURS.

**DE 1971 À**

| Dates   | Délégués                                      | Groupes  | Commissions                |
|---|---|--|----------------------------|
| Jusqu'en 1983   | Non représenté                                |  |                            |
| 1984  | Jean Baptiste Monceau                         | Angers   | Info publique - BIP        |
| 1985  | Jean Noël Caboulet                            | Nantes   | Info publique - BIP        |
| 1986  | non représenté                                | <b>Il est décidé de mettre l'initiale du patronyme</b> |                            |
| 1987  | Jean C  | Nantes   | Info publique - BIP        |
| 1988  | Jean C  | Nantes   | Info publique - BIP        |
|   | Michel R                                      | Angers   | Finances -SPG              |
| 1989  | Michel R                                      | Angers   | Finances - SPG             |
|   | Barthélémy A                                  | Nantes   | Info publique              |
| 1990  | Jacques B                                     | Angers   | Info publique- BIP         |
|   | Pierre C                                      | Guérande   | Institutions-Santé-Justice |
| 1991  | Jacques B                                     | Angers   | Info publique- BIP         |
|   | Marie Claude M                                | La R/Y   | Littérature                |
| <b>Le « BIP média » est renommé « bureau média »</b>  |   |  |                            |
| 1992  | Mairie Claude M                               | La R/Y   | Littérature                |
|   | Jean Yves M                                   | Angers   | BESS-Média                 |
| <b>Il est décidé par motion que le BESS devienne le BRESS</b>   |   |  |                            |
| 1993  | Jean Yves M                                   | Angers   | BRESS-Média                |
| <b>Conférence 1994 : Recommandation, le mandat de délégué passe de 2 à 3 ans à partir de la conférence 1995</b>   |   |  |                            |
| 1994  | Claire M                                      | Angers   | Institutions-Santé-Justice |
|   | Michel S. (Nantes) est absent et démissionne. |  | Finances-SPG               |
| 1995  | Claire M                                      | Angers   | Institutions-Santé-Justice |
|   | Yvon L  | La R/Y   | Finances-SPG               |
|   | Paulette N                                    | La R/Y   | BRESS-Média                |
| <b>Georges J. d'Arras est élu administrateur territorial N.O., référent SPG et prend ses fonctions à l'issue de la conférence. SPG création du bureau et commission, indépendamment des finances.</b> |   |  |                            |
| 1996  | Claire M                                      | Angers   | Institutions-Santé-Justice |
|   | Yvon L  | La R/Y   | Finances                   |
|   | Paulette N                                    | La R/Y   | BRESS-Média                |

|   |             |         |                                   |
|---|-------------|---------|-----------------------------------|
| <b>1997</b>   | Yvon L      | La R/Y  | Finances                          |
|   | Paulette N  | La R/Y  | BRESS-Média                       |
|   | Christine M | Angers  | Institutions-Santé-Justice        |
| <b>1998</b>   | Alain C     | Le Mans | BRESS-Média                       |
|   | Jeanine D-M | La R/Y  | Finances                          |
|   | Philippe G  | Angers  | Institutions-Santé-Justice        |
| <b>1999</b>   | Alain C     | Le Mans | BRESS-Média                       |
|   | Jeanine D-M | La R/Y  | Finances                          |
|   | Patricia S  | Nantes  | Institutions-Santé-Justice        |
| <b>2000</b>   | Patricia S  | Nantes  | Institutions-Santé-Justice        |
| Patricia S. absente est remplacée par Hugues G. Angers suppléant votant |             |         |                                   |
|   | Alain C     | Le Mans | BRESS-Média                       |
|   | Jeanine D-M | La R/Y  | Finances                          |
| <b>2001</b>   | Patricia S  | Nantes  | Institutions-Santé-Justice        |
|   | Hugues G    | Angers  | Finances                          |
| <b>2002</b>   | Hugues G    | Angers  | Finances                          |
| <b>2003</b>   | Hugues G    | Angers  | Finances                          |
|   | Françoise G | Angers  | Littérature-Congrès-Outre Mer     |
| <b>2004</b>   | Pierre B    | Nantes  | SPG-Agenda                        |
|   | Françoise G | Angers  | Littérature-Congrès-International |
| <b>2005</b>   | Pierre B    | Nantes  | SPG-Agenda                        |
|   | Françoise G | Angers  | Littérature-congrès-International |
|   | Michel G    | Cholet  | Média-BRESS-Internet              |
| <b>2006</b>   | Pierre B    | Nantes  | SPG-Agenda                        |
|   | Jacques M   | Nantes  | Finances                          |
|   | Michel G    | Cholet  | Média-BRESS-Internet              |
|   | Bernard S   | La R/Y  | Santé-Justice-0 820               |
| <b>2007</b>   | Jacques M   | Nantes  | Finances                          |
|   | Michel M    | La R/Y  | SPG-Agenda                        |
|   | Bernard S   | La R/Y  | Santé-Justice-0 820               |
|   | Michel G    | Cholet  | Médias-BRESS-Internet             |

|   |                   |             |                                   |
|---|-------------------|-------------|-----------------------------------|
| <b>2008</b>   | Jacques M.        | Nantes      | Finances                          |
| Jacques M. absent est remplacé par Roland D.  |                   |             |                                   |
|   | Michel M          | La R/Y      | SPG-Agenda                        |
|   | Robert B (Mangin) | Nantes      | Littérature-Congrès-International |
| Véronique L.P.  |                   |             |                                   |
|   |                   | St. Nazaire | absente non remplacé              |
| <b>2009</b>   | Roland D          | Nantes      | Finances                          |
|   | Michel M          | La R/Y      | SPG-Agenda                        |
|   | Robert B (Mangin) | Nantes      | Littérature-Congrès-International |
| <b>2010</b>   | Roland D          | Nantes      | Finances                          |
|   | Robert B (Mangin) | Nantes      | Littérature-Congrès-International |
|   | Robert B (Rezé)   | Nantes      | SPG-Agenda                        |
|   | Xavier B          | Cholet      | Santé-Justice-0 820               |
| <b>Paulette N. est confirmée Administrateur (classe B) des services généraux.</b>   |                   |             |                                   |
| <b>2011</b>   | Roland D          | Nantes      | Finances                          |
|   | Robert B (Rezé)   | Nantes      | SPG-Agenda                        |
|   | Xavier B          | Cholet      | Santé-Justice-0 820               |
|   | Anne Marie O      | Le Mans     | Littérature-Congrès-International |
| <b>2012</b>   | Robert B (Rezé)   | Nantes      | SPG-Agenda                        |
|   | Joseph C          | Cholet      | Finances                          |
|   | Xavier B          | Cholet      | Santé-Justice-0 820               |
| Xavier B. absent est remplacé par Christine M.  |                   |             |                                   |
|   |                   | Nantes      | suppléante votante                |
| Anne Marie O.   |                   |             |                                   |
|   |                   | Le Mans     | Absente non remplacée             |
| <b>Conférence 2012 : recommandation n°1 SPG : Nouvelle répartition des délégués. Région Pays de la Loire sera représentée par 3 délégués au lieu de 4 (fourchette 30/39 groupes).</b> |                   |             |                                   |
| <b>Pierre B. est confirmé Administrateur (classe B) des services généraux, trésorier national.</b>  |                   |             |                                   |
| <b>2013</b>   | Anne Marie O      | Le Mans     | Littérature-Congrès-International |
|   | Joseph C          | Cholet      | Finances                          |
|   | Christine M       | Nantes      | Santé-Justice                     |
| <b>Robert B. responsable national Structure et Politique Générale (SPG) entrant non votant.</b>   |                   |             |                                   |
| <b>2014</b>   | Joseph C          | Cholet      | Finances                          |
|   | Christine M       | Nantes      | Santé-Justice                     |
|   | Jean Michel C     | La R/Y      | SPG - Agenda                      |

Jean Michel C. absent est remplacé par Serge B. Nantes suppléant votant

**Paulette N. , administrateur des services généraux est sortante.**

**Anne Marie O. est confirmée Administrateur (classe B) des services généraux.**

**Conférence 2012 : recommandation n°1 SPG : Nouvelle répartition des délégués. Région Pays de la Loire sera représentée par 3 délégués (fourchette 30 - 40 groupes).**

**Suppression des délégués suppléants à la conférence, à partir de la conférence 2015.**

|             |             |          |                                      |
|-------------|-------------|----------|--------------------------------------|
| <b>2015</b> | Christine M | Nantes   | Santé-Justice                        |
|             | Serge B     | Nantes   | Littérature, archives, international |
|             | Dominique C | Challans | Finances                             |
| <b>2016</b> | Serge B     | Nantes   | Littérature, archives, international |
|             | Dominique C | Challans | Finances                             |

**Pierre B. , administrateur des services généraux, trésorier national, est sortant**

**Conférence 2016 , retour des délégués suppléants à la conférence, à partir de la conférence 2017.**